

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

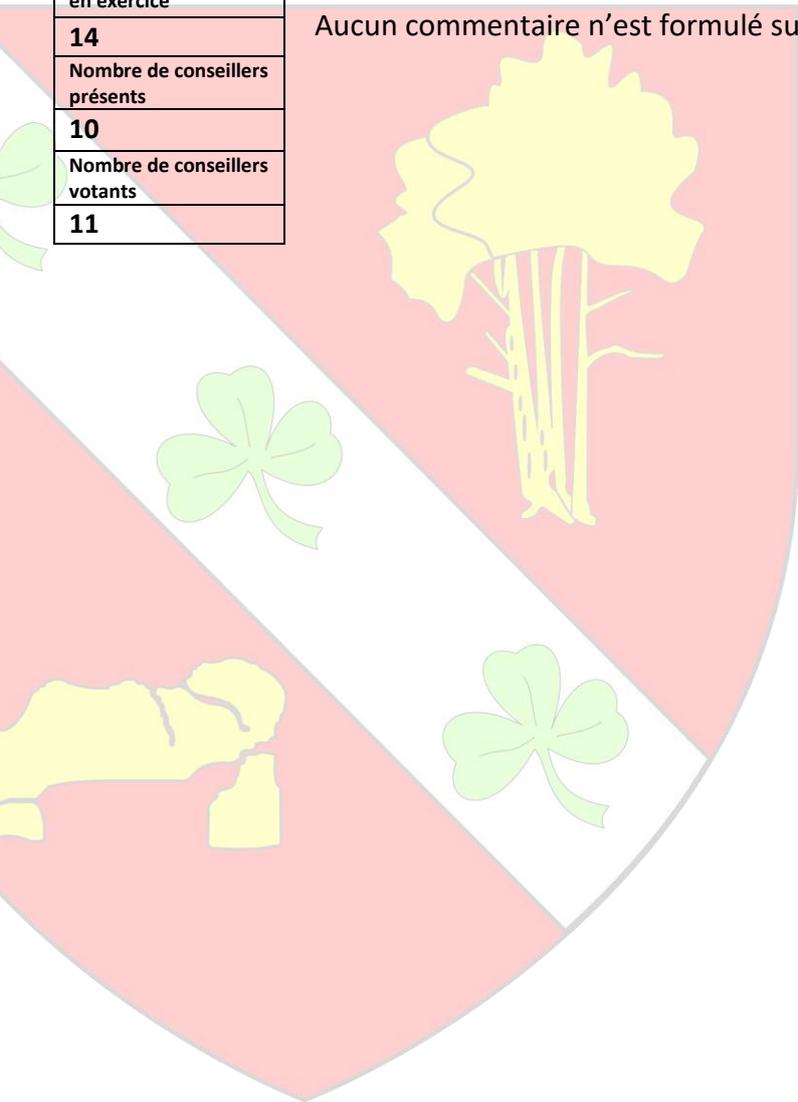
Date de convocation
14/01/2023
Date d'affichage
14/01/2023
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
10
Nombre de conseillers votants
11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 14 janvier 2023, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/001 – BUDGET

Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget prévisionnel

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 – modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluse dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2020 est de **472 170,00 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **118 042,50 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dénomination	Article / Opération	Montant HT
Parvis de la Mairie	2041513 / 2006026	2 210,00 €
Maison Rue du Hamel (Garles)	2131 / 2021002	2 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les dépenses d'investissement inscrites ci-dessus.

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/002 – BUDGET
Création d'une régie d'avance
(modifications apportées à la délibération n°22/072)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatifs à la création des régies d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Afin de faciliter les paiements en ligne, il s'avère nécessaire de créer une régie d'avances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE**ARTICLE PREMIER**

Il est institué une régie d'avances auprès de la commune des Ventes ;

ARTICLE 2

Cette régie est installée 1 Place Billie Harris 27180 LES VENTES ;

ARTICLE 3

La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

ARTICLE 4

La régie paie les dépenses suivantes (11) :

- 1) Fourniture d'entretien
- 2) Fourniture de petit matériel
- 3) Bâtiment public
- 4) Frais de communication

- 1) Compte d'imputation : 60631
- 2) Compte d'imputation : 60632
- 3) Compte d'imputation : 615221
- 4) Compte d'imputation : 6262

ARTICLE 5

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° Carte bancaire nationale

ARTICLE 6

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Service Gestion Comptable d'Evreux ;

ARTICLE 7

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 5 000 € ;

ARTICLE 8

Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois et au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 9

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et intégrée à l'IFSE;

ARTICLE 11

Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/003 – CIMETIERE
Demande de concession**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la demande de M Jean LETOFFE, habitant à Pacy-sur-Eure, désireux d'acquérir un emplacement dans le columbarium du cimetière des Ventes.

Cette personne réside de manière intermittente sur la commune, vit en couple avec une ventoise.

Considérant l'attachement de M Jean LETOFFE à la commune des Ventes et suite à l'entretien entre M Jean LETOFFE et M le Maire, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de M Jean LETOFFE pour l'obtention d'un emplacement dans le cimetière communal des Ventes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, **D'ACCEPTER** la demande de M Jean LETOFFE pour l'obtention d'un emplacement dans le cimetière communal des Ventes.*

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 23/004 – EQUIPEMENT
Achat de tables en polyéthylène

Aucun devis n'ayant été reçu, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.



Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14/01/2023	Date d'affichage	14/01/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatorze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise		X	Mme Béatrice PIN	Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle		X	
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Aménagement de la cuisine de la maison rue du Hamel**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente une proposition d'aménagement de la cuisine de la maison de la rue du Hamel.

2- Animation Village

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal d'organiser une balade dans le village, offerte aux Villageois. Cette animation sera préparée par la commission communication.

3- Réunion publique

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal la tenue d'une réunion publique pour présenter aux habitants les futurs projets pour la commune. La date de ce débat public n'est pas encore fixée.

4- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 09 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 21h58.

Date	Signature
19 janvier 2023	Stéphane SIMON, Maire  